

## POSTULAT

**des députés German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Gilbert Truffer (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant la ligne à haute tension (12.05.2011) 4.126**

La commune de Riniken a eu gain de cause au Tribunal fédéral: la ligne à haute tension sur son territoire devra être enterrée. Motif: la commune de Riniken a pu prouver, sur la base d'offres concrètes, que l'enfouissement, compte tenu de l'économie réalisée sur les coûts de l'électricité, ne revenait pas plus cher du tout.

L'étude des professeurs Püttgen, Fröhlich et Brackelmann, qui n'existe qu'à l'état de projet, est encore un rafistolage réalisé sous la pression du temps. Elle mériterait d'être approfondie, étendue et concrétisée, notamment par le professeur Brakelmann.

Objectif: le canton du Valais devrait, à l'instar de la commune de Riniken et grâce au professeur Brakelmann, disposer d'une proposition optimisée, offres comprises, afin que la ligne entre Chamoson et Creux de Chippis soit enterrée, ne serait-ce que pour des raisons de coûts.

Par le présent postulat, nous demandons que l'étude soit poursuivie et approfondie par le professeur Brakelmann.

Sion, le 12 mai 2011  
(15h32)

German Eyer, député,  
ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)  
Gilbert Truffer, député (suppl.),  
ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)  
Jean-Henri Dumont, député,  
ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)  
Doris Schmidhalter-Näfen, députée,  
ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)